



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

21 JUIN 2019

MEMBRES		
Afférents	Présents	votants
11	7	9

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BACQUE, maire.

Présents :

M. BACQUE Pierre
M. CAUBET Octave
M. CHAMPION Bernard
M. LAGARDE Jean-Marc
M. AKRICH Christophe
Mme LEFEVRE Françoise
M. DESPLANCHES Jean-Pierre

Pouvoirs :

Mme JOLY Elisabeth à M. LAGARDE Jean-Marc
M. ROMBI Jean-François à M. CAUBET Octave

Secrétaire de séance :

M. CAUBET Octave

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 5 avril 2019
- 2) Tarifs municipaux
- 3) Enfouissement des réseaux rue de l'Ermitage (2020)
- 4) CLECT 2019
- 5) FNGIR
- 6) Redevance GRDF 2019
- 7) PV de mise à disposition des courts de tennis à la CAPF
- 8) Adhésion de la CAPF au SIARCE
- 9) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 5 avril 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Tarifs municipaux

M. le maire explique les revalorisations tarifaires envisagées afin de tenir compte de la hausse des coûts, soient :

. Location salle polyvalente		
- Lundi à vendredi		110.00 € / 24 heures
- Week-end & jours fériés		200.00 € / 24 heures
- Week-end & jours fériés		300.00 € / 48 heures
. Location salle polyvalente + salle de réunion		
- Lundi à vendredi		160.00 € / 24 heures
- Week-end & jours fériés		300.00 € / 24 heures
- Week-end & jours fériés		450.00 € / 48 heures
. Cantine scolaire		4.20 € / repas
. Garderie périscolaire		
- Matin		3.50 €
- Soir		7.00 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications tarifaires proposées.

3) Enfouissement des réseaux rue de l'Ermitage (2020) (réseaux basse tension + éclairage public + communications électroniques)

M. le maire explique qu'il est envisagé en 2020 d'enfouir les réseaux basse tension, éclairage public ainsi que celui des communications électroniques.

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) a donc proposé à la commune un Avant-Projet Sommaire (APS) ainsi qu'une convention financière relatifs à ce projet de travaux.

L'APS estime le montant (hors subvention) des travaux à :

Basse tension :	42 603.00€	HT
Eclairage public :	85 073.00€	TTC
Communications électroniques :	85 820.00€	TTC

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'enfouissement des réseaux rue de l'Ermitage (2020) et valide l'Avant-Projet Sommaire du SDESM ainsi que sa convention financière.

4) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT 2019)

M. le maire explique que depuis l'instauration de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) certaines compétences lui ont été transférées.

Il revenait donc à la nouvelle intercommunalité d'évaluer les charges lui incombant désormais (cours de tennis, eaux pluviales).

M. le maire expose donc le rapport final de la CLECT 2019.

M. le maire soumet au vote du Conseil municipal l'approbation dudit rapport final.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport final de la CLECT 2019.

5) Transfert du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) à la CAPF

M. le maire explique que le transfert du FNGIR à l'Intercommunalité constitue une mesure neutre budgétairement pour les communes car il en sera tenu compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Il simplifie le traitement comptable et favorise une lecture cohérente des relations financières entre communes et intercommunalité.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert du FNGIR à la CAPF à compter de l'exercice 2020.

6) Redevances 2019 dues par Gaz Réseau Distribution France (GRDF)

M. le maire explique que GRDF est redevable envers la commune de redevances (R1, RODP & RODPP) pour ses réseaux de gaz.

Afin d'émettre les titres correspondant il convient de délibérer en Conseil municipal.

M. le maire propose de décider d'une délibération permanente relative à ces redevances et dont les montants seraient actualisés chaque année en fonction du linéaire du réseau ainsi qu'aux textes réglementaires en vigueur.

Après délibération, le Conseil municipal adopte la proposition de délibération à l'unanimité.

7) Procès-verbal de mise à disposition des courts de tennis à la CAPF

M. le maire explique que par délibération du 21/12/2018 (n° 2018/05/08) la commune a entériné le principe du transfert de la gestion des courts de tennis à la CAPF.

Il convient donc désormais de cadrer ce transfert de gestion à travers un P.V. de mise à disposition de l'équipement sportif.

M. le maire explique donc les contours de ce P.V. .

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de P.V. de mise à disposition d'un équipement sportif proposé par la CAPF.

8) Adhésion de la CAPF au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)

M. le maire informe que la CAPF a décidé d'adhérer au SIARCE au titre de la compétence de l'assainissement des eaux usées (collecte-transport-traitement) et de l'assainissement non collectif pour les seules communes de Noisy sur Ecole et Le Vaudoué.

Cette décision étant contestée par certains membres de la Communauté, M. le maire propose alors au Conseil municipal de marquer son approbation quant à cette adhésion. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de la CAPF d'adhérer au SIARCE pour les compétences susvisées.

9) Questions diverses

. Le Conseil municipal, à la demande du maire, adresse ses plus vives félicitations à l'association Caméléart pour sa prestation théâtrale et sa prestation musicale à l'occasion de la « Musique en Gatinais ».

. M. le maire propose de donner le nom de « Simone VEIL » à un lieu public. Il demande aux conseillers municipaux d'y réfléchir.

. Le vide-grenier du village aura lieu le samedi 23 juin 2019. Par ailleurs, tous les emplacements sont déjà pourvus.

. La mairie a procédé au fleurissement du village.

. « La lettre aux Valdéens » sera prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres.

. En attendant le jugement sur le fond dans l'affaire du pylône ORANGE, la mairie a fait réaliser 2 banderoles (4 m x 1m) d'opposition à ce projet. Celles-ci seront bientôt visibles dans le village. Il est également envisagé l'organisation d'un point presse sur ce sujet.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h20*

Le Maire,

Pierre BACQUE

